



## Communiqué de presse

*Saint-Denis, le 25 septembre 2019*

# Campagne d'appel à candidature pour la désignation de l'organisme à vocation sanitaire (OVS) animal et de l'organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sanitaire mise en place en 2014, le ministère en charge de l'agriculture lance, à l'échelle de chaque région, une **campagne de renouvellement des appels à candidature** pour la désignation de l'**organisme à vocation sanitaire (OVS) animal** et de l'**organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)** pour la période 2020-2024.

L'**OVS** assume par délégation de l'État des missions administratives ainsi que la gestion des résultats des contrôles sanitaires selon un cahier des charges spécifiques aux prophylaxies bovines.

L'**OVVT** réalise des missions de formation, information du réseau des vétérinaires et participe aux actions mises en place dans le domaine sanitaire.

Deux arrêtés préfectoraux, n° 3014 et 3015 du 11 septembre 2019, précisent les modalités de lancement de l'appel à candidatures visant à reconnaître ces deux structures sur la période 2020-2024. Ces arrêtés préfectoraux sont consultables dans le recueil des actes administratifs de la préfecture, sur les sites internet de la préfecture ([www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)) et de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion ([www.daaf.reunion.agriculture.gouv.fr](http://www.daaf.reunion.agriculture.gouv.fr)).

Les structures candidates doivent déposer leur dossier à la DAAF de La Réunion, avant le 15 octobre 2019, au Service alimentation, Pôle santé protection animales et environnement, 1 chemin de l'Irat, 97410 Saint-Pierre 02 62 33 36 70

### Contact DAAF :

[laetia.thibaudeau@agriculture.gouv.fr](mailto:laetia.thibaudeau@agriculture.gouv.fr) - tel : 02 62 33 36 78

[patrick.garcia@agriculture.gouv.fr](mailto:patrick.garcia@agriculture.gouv.fr) - tel : 02 62 33 36 64

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

